

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de M CONSOLIE Mickaël, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr CHASSAGNE Patrick, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0
- Voix pour : 5 - Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël

Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick
ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISÉE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de CHASSAGNE Patrick, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 21 797,18 €
 - * résultat antérieur : 222 215,32 €
 - * TOTAL A AFFECTER : 244 012,50 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : 124 601,36 €
 - * solde des restes à réaliser : 0,00 €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

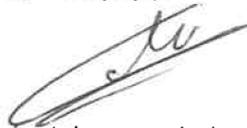
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 : 244 012,50 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLIE Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick
ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

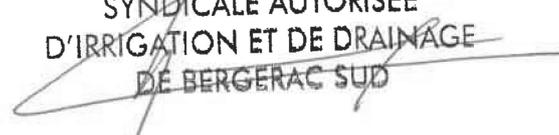
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2023

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

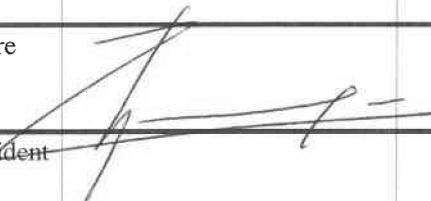
ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 08 FEVRIER 2023

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR CHASSAGNE PATRICK Pepinières DESMARTIS 24100 BERGERAC	Président		
MR CONSOLIE MICKAEL 2325 ROUTE DE SAINT AUBIN - SOULBAREDE 24560 CONNE-DE-LA-BARDE	Membre		
MR DE MESLON LAURENT Planques 24560 COLOMBIER	Membre		
MR LAJONIE Joël Villac 24100 BERGERAC	Membre		
MR MORTIER CHRISTOPHE BOUYGUES 24100 ST-NEXANS	Membre		
MR NOAILLE Alain Le Rouveral 24100 BERGERAC	Membre		
MR RIGAUDI Pierre 971 Chemin de la Sabalière 24100 BERGERAC	Membre		
MR RITLEWSKI François Le Combal 24100 BERGERAC	Vice Président		
MR TREMBLET Dominique La Foncalpre 24100 ST-LAURENT-DES-VIGNES	Membre		

POUVOIR

Je soussigné RIGAUDI Pierre, Syndic de L'ASA de Bergerac sud, donne pouvoir à M. ~~CHASSAGNE PATRICK~~ de me représenter à la réunion de SYNDICAT le Mercredi 08 Février 2023 à 14H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Bergerac, le 1.2.23
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2023.

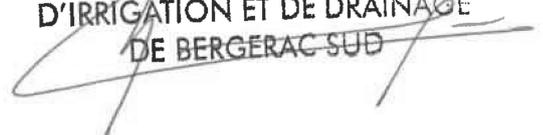
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Le Président propose de ne pas augmenter la part de l'ASA pour l'année 2023 :

- Part fixe = 63.48 € HT

- Part variable = 0,0389 € HT / m³

A l'unanimité, le Syndicat valide la proposition du Président.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLIE Mickaël



Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick
ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7

Objet : Projet de mise en place de servitude

Monsieur le Président, demande à l'ADHA 24 s'il est possible de mettre en place des servitudes notariées sur les canalisations de l'ASA, telle que cela a été mis en place sur l'ASA de Lamonzie-Gardonne. Mme DUSSAUD informe Mr CHASSAGNE qu'il n'existe pas à sa connaissance de DUP sur l'ASA de Bergerac Sud, et que par conséquent une procédure collective n'est à ce jour pas envisageable.

Monsieur le Président, demande à ce qu'un courrier soit fait à la sous-préfecture pour demander si un document existe, et dans la négative voir avec eux la possibilité de faire une DUP à posteriori.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- De valider sur le principe ces démarches et charge l'ADHA 24 de réaliser ce courrier.

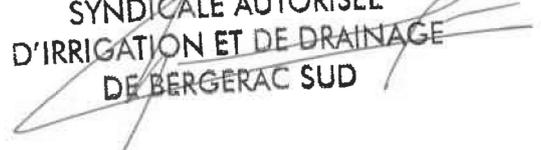
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 08 Février 2023 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLIE Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Travaux SAUR

Monsieur CUMENAL de la SAUR informe les membres du CS présents que de nombreuses fuites, liées à de la corrosion ont été réparées sur la campagne 2022. Le rendement hydraulique passe sous la barre des 82 %.

Il y a 1 592 648 m³ de pompés pour 1 289 695 m³ vendus.

Madame DUSSAUD demande aux représentants de la SAUR si la protection cathodique a été contrôlée récemment, et précise que la durée de vie d'une canalisation en Acier baisse drastiquement si la protection cathodique n'est plus efficace. Il semblerait qu'un tronçon en 300 mm soit particulièrement touché par une corrosion excessive.

Monsieur CUMENAL informe le CS que la protection cathodique a été testée, et prévoit d'envoyer le rapport à l'ADHA 24 dès réception de ce dernier.

Monsieur CUMENAL informe le CS que le chenal d'alimentation de la prise d'eau doit être refait, car les palles-planches ne sont plus manœuvrables. Une grue et des plongeurs sont prévus pour cette intervention.

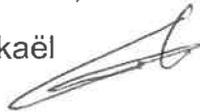
La saur prévoit de présenter le RAD lors de l'AG de l'ASA de Bergerac Sud.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Mr CONSOLI Mickaël



ASSOCIATION
Le Président LE AUTORISEE
SYNDICAT D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD
Patrick CHASSAGNE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

